

ARRETE PORTANT STATIONNEMENT ET CIRCULATION
TELETHON 2024

Nous, Maire de la Commune d'Amplepuis,
Vu le Code Générale des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2212-1 à L 2213-5 ;
Vu le Code de la Route,
Vu le Code Pénal et plus particulièrement son article R 610-5,
Vu la demande de Monsieur BURNICHON,
Considérant les animations qui se dérouleront à AMPLEPUIIS, Place de l'Europe le samedi 30 novembre 2024 en faveur du TELETHON ;
Considérant que la section concernée par l'animation est située en agglomération,

ARRETONS

Article 1 : Le stationnement et la circulation des véhicules seront interdits, Place de l'Europe (de la pharmacie centrale à la Place de l'Hôtel de Ville) :

- **Le samedi 30 novembre 2024 de 6h à 14h**

La continuité de la circulation piétonne devra être maintenue.

Article 2 : La mise en place et la maintenance des panneaux et barrières nécessaires à marquer ces interdictions seront assurées par les services techniques de la commune.

Article 3 : Cette interdiction de circulation et de stationnement ne doit en aucun cas gêner l'accès des services de secours.

Article 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Madame le Policier municipal et les organisateurs du TELETHON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon (184, rue Duguesclin – 69433 LYON Cedex 3), dans un délai de deux mois à compter, soit de la date de notification, en ce qui concerne les intéressés, soit de la date de publication en ce qui concerne toute autre personne estimant avoir un intérêt à agir en justice. La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou via le site www.telerecours.fr.

Article 6 : DIFFUSION ET EXECUTION

Cet article sera diffusé à :

Le commandant du groupement de Gendarmerie du Rhône
Le directeur du service départemental métropolitain incendie et secours
Le Directeur de La communauté d'agglomération de l'ouest rhodanien
Le Président du Département du Rhône

Fait à Amplepuis, le 1^{er} octobre 2024
Le Maire
René PONTET

